



Préambule :

Le fonctionnement du club repose sur le **bénévolat**. À ce titre, chaque adhérent est encouragé à **s'impliquer activement dans la vie du club** : participation aux assemblées générales, organisation d'événements, aide logistique, etc. La convivialité, l'entraide et le respect mutuel sont les valeurs fondamentales de l'association.

Article 1 : Objet

Le présent règlement intérieur complète les statuts du Badminton Club de Ouistreham (BADCO). Il a pour vocation de préciser les règles de fonctionnement de l'association.

Il est consultable sur le site internet du club, affiché au gymnase et remis à chaque adhérent au moment de l'inscription.

L'adhésion au club implique la **prise de connaissance et l'acceptation** sans réserve du règlement intérieur, **par tous les membres**, y compris les représentants légaux des mineurs.

Article 2 : Inscriptions et cotisations
--

L'adhésion est valable pour une saison, du 1^{er} septembre au 31 août. Le montant de la cotisation est indiqué sur les supports de communication du club.

L'inscription est effective à la remise du dossier d'inscription complet comprenant :

- La demande de licence FFBad complétée et signée
- Le questionnaire de santé et le certificat médical le cas échéant
- Le paiement intégral de la cotisation

Pour les renouvellements de licence : l'accès au gymnase **sera refusé à partir du 30 septembre** si le dossier d'inscription est incomplet.

Pour les nouvelles licences : après les 3 séances d'essai autorisées l'accès au gymnase sera **refusé tant que le dossier complet n'aura pas été remis**.

Tous les membres sont licenciés à la **Fédération Française de Badminton**.

Article 3 : Assurance et responsabilité
--

La licence FFBaD (obligatoire) incluse dans l'inscription couvre les adhérents en cas d'accident, dans les conditions prévues par la FFBaD. Il est recommandé de souscrire également une assurance responsabilité civile personnelle. En cas d'incident ou d'accident, c'est la responsabilité civile de la Fédération Française de Badminton qui fonctionnera.



Règlement Intérieur Badminton Club de Ouistreham (BADCO)

Le club décline toute responsabilité :

- en cas de non-respect du présent règlement
- pour tout incident impliquant un joueur non licencié ou non à jour
- en cas de vol ou de perte (ne rien laisser dans les vestiaires)

Pour des raisons de responsabilité et d'assurance **les joueurs extérieurs ne sont pas autorisés**, sauf accord préalable du bureau.

Article 4 : Période d'essai

Toute personne intéressée peut bénéficier de **trois séances d'essai gratuites**, sous réserve de l'accord d'un membre du bureau.

Pendant cette période, le respect du règlement est également exigé.

Au-delà de ces trois séances, l'inscription complète est obligatoire.

Article 5 : Accès aux courts, matériel et créneaux

L'accès aux courts de badminton est conditionné par le port obligatoire :

- d'une tenue de sport adaptée
- de **chaussures spécifiques** aux sports en salle **à chausser uniquement dans le gymnase**, afin de préserver l'état du sol

Le club fournit :

- des volants **hybrides** pour les entraînements
- des volants **hybrides et/ou plumes**, selon le règlement en vigueur, pour les compétitions (interclubs, Championnat Calvados et tournois privés). Ces volants encore en bon état doivent être rapportés auprès des responsables pour être réutilisés lors des entraînements.

En cas d'abus manifeste (surconsommation), une participation financière pourra être demandée.

Les raquettes ne sont pas fournies, le prêt étant possible pour le dépannage ponctuel et pour les séances d'essais.

Tous les joueurs doivent **participer à l'installation et au rangement du matériel** (poteaux, filets, volants).

Les poteaux doivent être rangés correctement, les filets doivent être soigneusement pliés et rangés et les volants doivent être ramassés et remis dans leur boîte. Les joueurs sont tenus de **respecter le matériel** mis à leur disposition ainsi que la propreté des lieux. Toute anomalie est à signaler à un membre du bureau présent durant la séance.



Créneaux d'entraînement :

- Lundi, mercredi et vendredi : 19h - 22h
- Samedi : 10h30 - 12h (réservé en priorité aux jeunes compétiteurs)
- Jeunes : mercredi de 18h à 19h (hors vacances scolaires)

En cas d'affluence, le bureau se réserve le droit d'organiser la rotation des terrains et de limiter le temps de jeu de chacun.

Article 6 : Vacances scolaires

- **Jeunes** : les entraînements sont suspendus pendant les vacances scolaires.
- **Adultes** : maintien des créneaux possible selon la disponibilité du gymnase (information communiquée par le bureau).

Article 7 : Jeunes

La responsabilité du club débute à l'arrivée du responsable du cours. Les parents doivent s'assurer de sa présence avant de partir.

À la fin du cours, **les enfants ne sont plus sous la responsabilité du club**. Les parents doivent être ponctuels pour les récupérer.

Aucun enfant ne peut quitter la séance sans être accompagné par un parent ou un représentant légal.

Le club n'est pas un centre de loisirs : les jeunes viennent pour s'amuser, **mais avant tout pour pratiquer le badminton**.

À ce titre :

- Les joueurs doivent faire preuve de **respect envers leurs camarades**, les encadrants ainsi que les **horaires**
- Ils doivent être **en tenue et prêts à jouer dès 18h**, heure de début des cours
- Ils participent au **montage des terrains** en début de séance
- L'échauffement est **obligatoire et doit être suivi sérieusement** pour éviter les blessures

En cas de non-respect, le responsable de l'entraînement pourra prendre des mesures disciplinaires (avertissement, exclusion temporaire, etc).

Article 8 : Comportement sportif

Le club promeut une **pratique conviviale, respectueuse et inclusive** du badminton.

Tout comportement inapproprié (violence verbale ou physique, propos discriminatoires, non-respect des autres, etc.) pourra entraîner **des sanctions**, pouvant aller jusqu'à **l'exclusion définitive**, sans remboursement de la cotisation.



Quelques principes de vie au club afin de passer d'agréables soirées :

- **En début de saison**, de l'intégration des nouveaux arrivants, **tu prendras soin**.
- **Quel que soit le niveau**, de partenaire de jeu **régulièrement tu changeras**.
- **Ton terrain**, sans égoïsme, **tu partageras**.
- **Dans la bonne humeur**, la saison entière **tu pratiqueras**.
- **Les volants**, dans leur boîte et correctement **tu rangeras**.
- **Puisque du permis "poteaux" tu es doté(e)**, au montage et au démontage des terrains **tu participeras**.

Article 9 : Inscriptions en compétitions

Règles générales pour tous les compétiteurs :

- Le club fournit les **volants** pour les joueurs en compétitions officielles (interclubs, challenges, TCJ, tournois privés...)
- Aucun remboursement n'est prévu pour les frais de déplacement, d'hébergement ou de restauration
- **Une tenue réglementaire est obligatoire** : les joueuses et joueurs doivent porter une **tenue de badminton conforme au règlement fédéral**. Le juge-arbitre est seul juge de la conformité et peut, à sa discrétion, refuser la participation en cas de non-respect)
https://gdb.ffbad.org/2024-2025/Src/GDB-03/GUI03.07_VS_PubliciteTenue.pdf
- Un **comportement respectueux, sportif et fair-play** est exigé de tous les compétiteurs.

Jeunes compétiteurs :

Les inscriptions aux Trophée du Calvados Jeunes (TCJ) et Championnat du Calvados Jeunes (CCJ) et autres tournois sont **à la charge des parents** et doivent être effectuées via la plateforme <https://badnet.fr/>

Les enfants doivent obligatoirement être accompagnés par un parent ou un représentant légal lors des compétitions.

Le club ne prend pas en charge l'encadrement ou le transport des jeunes sur ces événements.

Les parents sont responsables du trajet, de l'arrivée à l'heure, et du comportement de leur enfant pendant la compétition.

Adultes compétiteurs :

Seules les inscriptions aux **interclubs et challenges officiels** sont pris en charge par l'association. Le club fournit les volants pour ces compétitions, mais également pour les **tournois privés**.

- Les inscriptions aux tournois privés sont **à la charge des joueurs**



Article 10 : Manquements et sanctions

Tout manquement au présent règlement entraînera :

1. Un **rappel** à l'ordre verbal.
2. En cas de récidive, une **exclusion temporaire** ou **définitive**, après délibération du bureau.

Article 11 : Droit à l'image

L'adhésion au club implique l'acceptation de l'utilisation de photos ou vidéos prises lors des entraînements ou compétitions pour la communication du club (site, réseaux sociaux, affiches).

Toute opposition doit être **signalée par écrit** lors de l'inscription ou au cours de la saison.

Article 12 : Protection des données personnelles

Conformément au RGPD, les données collectées sont utilisées uniquement dans le cadre des activités du club et ne sont pas transmises à des tiers.

Chaque adhérent peut demander la modification ou suppression de ses données personnelles à tout moment.

Article 13 : Révision du règlement

Le règlement intérieur peut être modifié :

- sur la proposition du bureau
- ou à la demande d'au moins 1/10 des membres de l'Assemblée Générale.